

SIGNATURE DE  
L'OPÉRATION  
CAMPUS  
ENTRE  
LA RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
ET LA BANQUE  
EUROPÉENNE  
D'INVESTISSEMENT

3 FÉVRIER 2014



Pierre Moscovici,  
ministre de l'Économie  
et des Finances

*« Avec le Pacte européen pour la croissance et l'emploi, acte fondateur de la politique européenne de la France posé dès juin 2012 par le Président de la République, la réorientation de l'Europe est en marche : une Europe plus équilibrée, une Europe plus concrète, plus proche et plus positive pour les Français, et notamment les jeunes. La Banque Européenne d'Investissement (BEI), où je représente la France, est le bras armé de l'investissement en Europe. Grâce à elle, ce sont des investissements à la fois de proximité et fondamentaux qui se réalisent : pour l'université avec le plan Campus que nous signons aujourd'hui, pour la construction et la rénovation des lycées en région, pour l'hôpital avec le lancement du Plan Hôpital Avenir, pour la modernisation des transports ferroviaires régionaux, pour la mobilité urbaine à Lyon, Marseille, Lille, Nancy, Metz, pour le financement de projets d'énergies renouvelables, éolienne et photovoltaïque, sur tout le territoire français. C'est encore l'investissement dans des projets industriels de recherche et développement dans le domaine des véhicules écologiques, du chauffage et de la production d'eau chaude, ou encore la production de papier, et le financement du développement des PME. L'action de la BEI en 2013, c'est plus de 60 projets représentant 7,8 milliards d'euros en France, soit une augmentation de plus de 80 % par rapport à 2012 et un dépassement de l'objectif de 7 milliards d'euros qui avait été fixé en début d'année. La qualité des projets français est ainsi reconnue, fruit des efforts collectifs du gouvernement, des collectivités territoriales, des banques et des porteurs de projet. Les partenariats entre la BEI, la Caisse de dépôts et Bpifrance, que j'ai fortement encouragés, ont également contribué à ces excellents résultats. Ils sont la démonstration que l'Europe, ce n'est pas qu'une idée : c'est aussi un formidable outil au service de la croissance et des citoyens. »*



Geneviève Fioraso,  
ministre de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche

*« Dans un contexte de redressement économique basé sur l'innovation, la connaissance et le progrès, nous avons plus que jamais besoin d'investir dans l'élévation du niveau de qualification, la recherche, en renforçant l'attractivité et la qualité de nos campus. Après la convention signée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec la Caisse des Dépôts et le décret d'octobre 2012 autorisant les universités à contracter des emprunts pour les investissements, ce protocole d'accord avec la Banque Européenne d'Investissement permettra d'accélérer la réalisation des opérations Campus. Malgré leur lancement très médiatisé, elles n'avaient donné lieu à aucune pose de première pierre et, pire encore à aucun dépôt de permis de construire dans le précédent quinquennat, faute d'accompagnement. En offrant la possibilité aux universités, établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'emprunter, à moindre coût, ce protocole d'accord accompagne la construction de campus d'avenir, durables, lieux de vie, de créativité et d'innovation, attractifs pour les étudiants, les enseignants, les chercheurs, à l'échelle nationale comme internationale. Au total, ce sont 1,3 milliard d'euros qui seront ainsi progressivement mobilisés sur 2013-2017. C'est la marque de confiance d'une grande institution bancaire internationale à l'égard de l'enseignement supérieur et de la recherche française. C'est la démonstration que nous pouvons œuvrer ensemble au service de la réussite de la jeunesse, de la croissance et de la compétitivité. »*



Philippe de Fontaine Vive,  
vice-Président de la BEI

*« Ce financement est le premier investissement en France en faveur des universités et des pôles de recherche et d'enseignement supérieur : il est d'envergure avec un engagement de 1,3 milliard d'euros. Il a été rendu possible grâce à une modification de la loi qui a autorisé les universités à emprunter directement à la BEI. Il s'agit d'un engagement concret pour faire émerger en France des pôles universitaires d'excellence de niveau international. Treize universités ont d'ores et déjà été ciblées pour bénéficier de cet investissement sur l'ensemble du territoire français. Elles seront ainsi en mesure de se développer, de se moderniser notamment dans leur démarche pédagogique et scientifique afin d'attirer et de former les meilleurs talents, c'est la garantie d'être les plus compétitives au niveau européen et international. En agissant ainsi, nous avons fait le choix de donner aux étudiants d'aujourd'hui et de demain les meilleures chances de formation, d'emploi et donc de réussite professionnelle : nous préparons leur avenir. »*

# LA BEI, SOUTIEN DÉCISIF À LA RELANCE PAR L'INVESTISSEMENT

La BEI s'est appuyée sur le soutien du Conseil européen de 2012 qui a décidé d'une augmentation de capital de 10 milliards d'euros. L'objectif est de faire de la Banque de l'Union européenne le principal acteur économique pour recouvrer une croissance européenne. La BEI s'est ainsi engagée à transformer en trois ans ces 10 milliards de capital en 60 milliards de prêts supplémentaires. Elle contribuera à la réalisation de quelque 180 milliards d'euros d'investissements nouveaux.

## **7,8 milliards d'euros de financements nouveaux en 2013, soit 80 % de plus qu'en 2012**

Depuis janvier 2013, la BEI a mis en œuvre un plan de relance européen qui se concrétise en France par une progression de 80 % de son activité, **passant de 4,3 milliards en 2012 à plus de 7,8 milliards cette année.** Ce résultat dépasse l'objectif annoncé de 7 milliards d'euros. Il traduit plus encore une mobilisation sans précédent avec les acteurs économiques français.

Dans le contexte actuel, l'atout majeur de la BEI est d'offrir une expertise technique et financière et des conditions favorables de financement sur des maturités longues, à des taux compétitifs, grâce à un coût de la ressource relativement faible permis par sa notation AAA.

## **Une ambition nouvelle**

La BEI a développé son action en faveur des entreprises pour favoriser l'emploi, mais aussi auprès des collectivités publiques pour les accompagner dans leurs programmes d'investissement. En 2013, la BEI s'est notamment engagée auprès des hôpitaux avec un financement d'envergure (1,5 milliard d'euros) en soutien au programme national Hôpital Avenir. Le programme financera plus de 450 opérations portées par des établissements de santé publics et privés. **Cette année, une attention particulière est portée à la formation et à l'emploi avec un programme de financement dédié aux universités.**

## Un nouveau secteur d'intervention : les universités

L'enseignement et la formation des jeunes sont des priorités européennes, c'est pour cela que la BEI a décidé de soutenir l'Opération Campus à hauteur de 1,3 milliard d'euros. Ce financement permettra de réaliser les investissements nécessaires au développement et à la modernisation de 13 sites universitaires spécialisés en recherche intensive en France. Le projet s'inscrit dans le cadre de la réforme des universités, avec pour objectif de faire émerger en France des pôles universitaires d'excellence de niveau international. Onze de ces campus universitaires ont d'ores et déjà été sélectionnés par un jury international. Il s'agit des campus d'Aix-Marseille, de Bordeaux, de Condorcet, de Grenoble, de Lyon, de Montpellier, de Paris Intra-muros, de Paris Est / Marne La Vallée Saclay, de Strasbourg et de Toulouse. Les sites universitaires de Lille et de Lorraine ont également été sélectionnés. Les différents sous-projets tiendront compte de normes exigeantes d'efficacité énergétique, de protection de l'environnement et de développement durable.

Il s'agit d'un engagement d'envergure qui s'inscrit dans la continuité de l'action de la BEI en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes, déjà concrétisée par un soutien accru à la rénovation et à la modernisation des lycées et établissements professionnels. En 2013, trois financements avaient été signés dans ce cadre pour les régions Nord-Pas de Calais, Poitou-Charentes et Centre afin de financer la rénovation de 234 établissements.

## Une action plus inclusive au cœur des territoires

Être efficace, c'est agir en proximité avec les acteurs de terrain. Pour garantir cette proximité et permettre de décupler l'action des financements européens en complément des ressources nationales, **deux partenariats ont été noués en juin 2013 par la BEI avec la Caisse des Dépôts et Bpifrance** : grâce à leurs fortes implantations dans les territoires, les deux institutions publiques vont offrir

aux porteurs de projets de petites ou moyennes dimensions un guichet unique d'accès aux financements européens. Le groupe BEI a mis à disposition de Bpifrance une ligne de crédit de 750 millions d'euros ainsi qu'une garantie de 200 millions d'euros qui vont accroître significativement les prêts pour l'innovation de Bpifrance. Par ailleurs, la coopération avec la CDC permet d'accélérer les cofinancements pour des infrastructures de petite dimension : le financement du premier réseau numérique public en Haute-Savoie, réalisé par le Syane, en est la première concrétisation.

### Contact

Anne-Cécile Auguin  
a.auguin@eib.org  
+352 621 36 19 48- [www.bei.org](http://www.bei.org)

« Ce protocole d'accord scelle l'engagement de la BEI auprès des campus sélectionnés, auxquels elle pourra prêter jusqu'à 1,3 milliard d'euros. C'est l'Europe qui s'engage en faveur des jeunes. »

Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances

« En offrant la possibilité aux universités, établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'emprunter, à moindre coût, ce protocole d'accord accompagne la construction de campus d'avenir, durables, lieux de vie, de créativité et d'innovation, attractifs pour les étudiants, les enseignants, les chercheurs, à l'échelle nationale comme internationale. »

Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## RELANCE DES PLANS CAMPUS

2,6 Mds€

de financement  
des opérations campus

dont

1,3 Md€

d'intervention de la BEI\*  
dans le financement des campus

61 %

des projets utilisent  
désormais les MOP\*\*

48

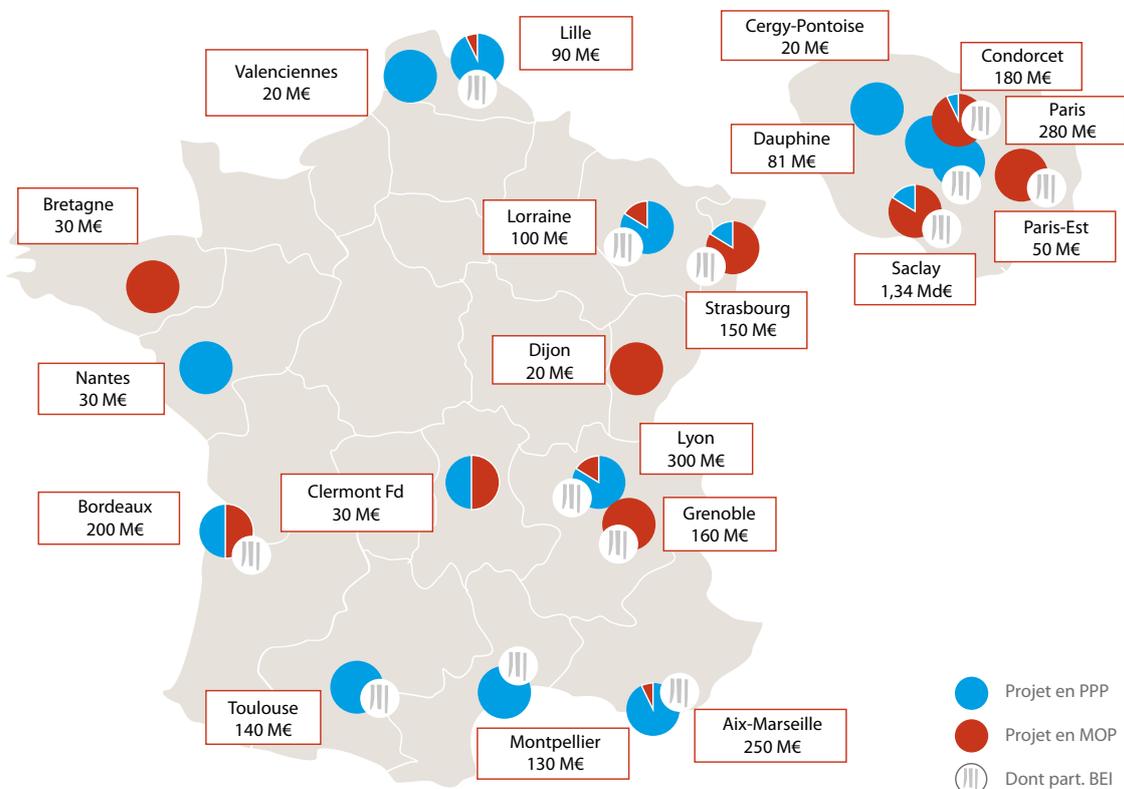
opérations  
prioritaires identifiées

100 M€

de prolongation  
des CPER\*\*\* en 2014

\*BEI : Banque Européenne d'Investissement / \*\*MOP : Maîtrise d'ouvrage publique / \*\*\*CPER : Contrat Plan Etat-Région

## RÉPARTITION TERRITORIALE DES PLANS CAMPUS



Ordres de grandeur en équivalent investissement MOP et PPP, part État



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Contact : Anne-Cécile Auguin

[a.auguin@eib.org](mailto:a.auguin@eib.org)

+352 621 36 19 48

[www.bei.org](http://www.bei.org)